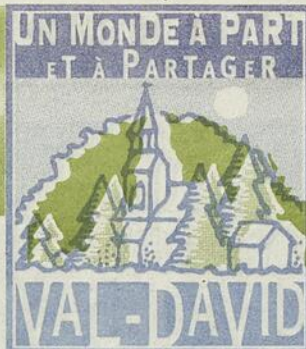


Le clin d'œil

municipal



ÉDITORIAL

C'est avec plaisir que votre municipalité vous adresse ce tout nouveau périodique dans lequel vous trouverez des actualités, des chroniques et des capsules sous forme de clin d'œil d'information en lien avec les événements et la vie municipale de votre collectivité.

Que ce soit les dernières nouvelles en provenance du conseil municipal, les renseignements ciblés par les directions de service ou les articles concernant l'environnement, la jeunesse ou autre sujet de l'heure, vous y trouverez plusieurs données susceptibles de vous intéresser.

Je profite de cette première parution pour vous souhaiter une agréable lecture et vous invite à m'apporter vos idées et vos commentaires qui seront fort utiles dans le développement de ce nouvel outil de communication.

À l'aventure !

Nathalie Arseneault
Responsable de la division du Greffe et des Communications

LES BRÈVES DU CONSEIL

Tirées de la session publique du 10 mai 2005

Vente de terrains

La Municipalité a vendu deux terrains lui appartenant situés dans le périmètre du secteur Continental sur les lots 7-12 et 7-22. Les personnes intéressées à acquérir des terrains municipaux peuvent consulter la liste disponible ainsi que la procédure à suivre pour déposer une offre d'achat en consultant le site Internet www.valdavid.com ou communiquer avec la Municipalité au (819) 322-2900.

Règlement restreignant la circulation des véhicules lourds

Le règlement numéro 561 a été adopté lors de la dernière session publique du conseil. Il vise principalement à restreindre la circulation de véhicules lourds dans les secteurs de la rue Saint-Louis, de la rue du Centre et de la rue Beaumont et entrera en vigueur dès que la Municipalité aura reçu l'aval du ministère des Transports du Québec.

Programme de vaccination

C'est avec enthousiasme que la Municipalité a donné son aval à une clinique de vaccination des pompiers et des cols bleus à son emploi. Cette opération est issue du programme de santé au travail du Gouvernement du Québec qui vise la prévention de l'apparition ou l'aggravation de problèmes de santé auprès du personnel qui dans le cadre de son travail a des occasions d'entrer en contact avec des micro-organismes (microbes) et de contracter une maladie infectieuse, d'éprouver des difficultés respiratoires ou d'avoir une réaction inflammatoire.

Travaux de pavages - Réparations et nouvelles rues

C'est l'entreprise « Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons inc. » qui a été retenue pour procéder à des travaux de réparation de pavage, de resurfacement, d'ajustements de regards, de pavages de sections de rue et de construction de dalots asphaltés qui toucheront cette année différents secteurs de Val-David. La soumission retenue est au montant de 95 704 \$ taxes incluses. Également, « Sintra inc. » a été retenue pour

de nouveaux travaux de pavages à effectuer en 2005. La soumission est d'un montant de 93 334 \$ incluant les taxes.

Embauche via le Fonds d'intégration au travail

La Municipalité a embauché pour la saison estivale 2005 M. Mathieu Chrétien au poste de préposé aux parcs du Service des travaux publics. Cette embauche fait suite à l'acceptation d'une demande de subvention à l'organisme CAMO par le biais du Fonds d'intégration au travail.

Engagement d'un adjoint à l'urbanisme

Compte tenu des demandes des citoyens de plus en plus nombreuses en cette période de l'année concernant le Service de l'urbanisme et le souci de la Municipalité de répondre à sa clientèle dans un délai raisonnable, monsieur Frédéric Bélanger a été embauché à titre d'adjoint à l'urbanisme sur la base d'une entente contractuelle de six (6) mois. Monsieur Bélanger a débuté ses fonctions le 11 mai dernier au côté du directeur de ce service qui voit d'un bon œil l'arrivée de ce co-équipier au sein de son équipe.

Marché d'été, édition 2005 Partenariat

Attendu le succès remporté par le Marché public au cours des années précédentes et la mission de ce projet qui s'inscrit dans le cadre d'activités culturelles et touristiques locales privilégiées par les membres du conseil, le partenariat avec le Marché a été reconduit.

Comité de gestion immobilière Église de Val-David

Les conseillers Lucien Lauzon et Jean-Guy Rousseau ont été nommés à titre de représentants de la Municipalité sur le Comité de gestion immobilière issu du protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et la Fabrique Saint-Jean-Baptiste. Ce comité travaillera à la mise en œuvre de la conversion du bâtiment en salle communautaire en prenant soin de préserver la place du culte et des activités de

pastorale au cœur de ce nouvel espace collectif. Le comité de gestion immobilière est formé de deux (2) représentants de la Municipalité, de deux (2) représentants de la Fabrique Saint-Jean-Baptiste et du prêtre responsable du secteur.

Semaine de la municipalité du 5 au 11 juin 2005

Lors de la session publique du 11 mai, le conseil municipal a décrété la semaine du 5 au 11 juin 2005 la « Semaine de la municipalité » sur tout son territoire. Cet acte se veut un appui et une collaboration pour les organisations, les citoyennes et les citoyens locaux désireux d'organiser des activités visant Les journées actives 2005. La Direction de santé publique des Laurentides et le réseau Villes et villages en santé encouragent fortement la population à participer à cette première édition. À cet effet, le Service des loisirs et de la culture procède actuellement à la mise en œuvre d'un événement visant à faire bouger les Val-Davidois lors d'une journée portant le slogan « Vas-y, fais-le pour toi ! ».

Vente d'équipement Chargeuse-pelleteuse 1989

Le directeur du Service des travaux publics a été autorisé à procéder à la vente d'une chargeuse-pelleteuse John Deere 1989 pour la somme de 22 430 \$ taxes incluses. L'équipement lourd a été vendu tel que vu et inspecté à l'entreprise « Les excavations Rodrigue inc. » de Québec qui en prendra possession au cours des prochaines semaines.

Acquisition de modules de jeux au parc Léonidas-Dufresne

C'est l'entreprise « Jambette Évolujeux » qui a déposé la plus basse soumission concernant l'acquisition de modules de jeux au parc Léonidas-Dufresne pour un montant taxes incluses de 53 295 \$. Cette somme sera prise à même le surplus libre accumulé et si tout va bien, les modules devraient être installés d'ici à la mi-juillet à la grande satisfaction de la population qui les réclamait depuis déjà quelques années.

Comment
joindre les
services
municipaux

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
2579, rue de l'Église, Val-David
Tél. : (819) 322-2900
Télé. : (819) 322-6327
info@valdavid.com

BIBLIOTHÈQUE

Le mardi et le jeudi de 15 h à 20 h
Le mercredi et le vendredi de 15 h à 17 h
Le samedi de 11 h à 15 h
1355, rue de l'Académie, Val-David
Tél. : (819) 322-2900 poste 233
Télé. : (819) 322-6327
bibliotheque@valdavid.com

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Du lundi au vendredi de 10 h à 17 h
Le samedi et le dimanche de 9 h à 17 h
2501, rue de l'Église, Val-David
Tél. : (819) 322-2900 poste 235
Télé. : (819) 322-3204
tourisme@valdavid.com

À l'occasion de la Fête nationale et de la Fête du Canada, l'hôtel de ville et la bibliothèque seront fermés les 24 juin et 1er juillet 2005.

CAPSULES
ÉDITION JUIN 2005

URBANISME

Êtes-vous AUTORISÉ ?

L'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'un permis pour la rénovation, la réfection ou la construction, répond à un noble objectif : assurer la conformité des travaux prévus avec les règlements municipaux. Ils permettent également d'éviter les erreurs architecturales et de préserver l'harmonie des quartiers. Voici une liste de travaux nécessitant un certificat d'autorisation ou un permis :

- **Excavation du sol** et tous les travaux de remblai ou de déblai;
- Tout ouvrage, toute opération ou toute activité à l'intérieur de la **bande de protection riveraine**;
- **L'abattage d'arbres** de plus de 10 centimètres de diamètre, mesuré à une hauteur de 1,4 mètre au-dessus du sol;
- **Le déplacement ou la démolition** de tout bâtiment permanent;
- **Les travaux de rénovation, de restauration ou de réparation** à un bâtiment (revêtement extérieur, porte et fenêtre, escalier, terrasse, galerie, ...);
- La construction, l'installation, la modification, le déplacement et le remplacement de toute **enseigne, piscine, clôture, mur de soutènement, installation sanitaire ou d'un système de captage des eaux souterraines**;
- L'érection ou la modification d'un **bâtiment complémentaire** (cabanon, remise, abri d'auto, garage);
- **L'agrandissement** du bâtiment principal;
- L'aménagement d'un **sous-sol**.

Les demandes relatives à un certificat d'autorisation ou à un permis nécessitent de remplir un formulaire disponible à la Municipalité. Pour plus d'information veuillez communiquer au (819) 322-2900 ou à urbanisme@valdavid.com.

RÈGLES ET USAGES pour les « amis à quatre pattes »

Un animal domestique et tout particulièrement un chien est pour bien des gens un compagnon de vie, un membre de la famille à part entière et, ne l'oublions pas, un être vivant dans la communauté. C'est pourquoi son propriétaire, possesseur ou gardien doit en prendre soin et voir à respecter le règlement municipal qui s'y rattache. Dernièrement, plusieurs personnes se sont plaintes de chiens errants dans le village et de ses alentours tels le parc linéaire et le parc régional. Voici donc un rappel des principales règles se rattachant à nos gentils toutous.

Déclaration et licence

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien doit, dans les huit (8) jours de son acquisition le déclarer à la Municipalité et obtenir un permis valable pour une période d'un an à compter du premier juin d'une année jusqu'au 31 mai de l'année suivante. Le coût annuel du permis est de 10 \$ et un jeton d'identité est alors remis afin d'être porté par l'animal en tout temps.

Errance

Partout, sur le territoire de la Municipalité, il est interdit au propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer ailleurs que sur sa propriété privée à moins que le chien soit en tout temps tenu en laisse.

Si un chien est trouvé par un officier municipal et qu'il ne possède pas le jeton d'identité obligatoire, il sera conduit dans un enclos désigné par la Municipalité. Des frais de séjour seront alors exigés pour la reprise du chien à titre d'indemnité pour frais de séjour, de garde et de subsistance.

Si, par ailleurs, l'animal porte son jeton d'identité, le propriétaire, possesseur ou gardien du chien sera

alors avisé par écrit dans les 24 heures de la prise de possession du chien par la Municipalité. Si le chien n'est pas réclamé dans les 72 heures qui suivent l'avis écrit, le gardien de l'enclos est autorisé à abattre le chien.



Excrément

Par respect pour la population qui nous entoure et par souci de santé publique et de salubrité, on doit voir à ramasser les excréments produits par son animal que ce soit dans un lieu public ou sur la propriété d'un autre citoyen.

Aboiement

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien doit sous peine des amendes prévues prendre les dispositions nécessaires pour empêcher que le ou les chiens dont il a la garde n'aboient et, à cette fin, devra utiliser une muselière aux fins d'empêcher le ou les chiens d'aboyer.

Morsure

Tout chien, accompagné ou non, qui se trouve sur une propriété autre que celle de son propriétaire, possesseur ou gardien, et qui mord ou tente de mordre une personne, sera jugé comme une nuisance et autorisé à être abattu par un officier municipal.

Nombre de chiens admissibles

Nul ne peut garder un nombre total supérieur à deux (2) chiens par immeuble excepté un établissement commercial où l'on vend des chiens, un chenil autorisé et un établissement vétérinaire ou de soins pour les chiens.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA GRILLADE en toute sécurité

La saison chaude approche à grands pas et avec elle arrive le moment des joyeux festins accompagnés de grillades. Afin d'éviter de malencontreux accidents et de vivre d'agréables moments en plein air voici quelques judicieux conseils :

- Toujours prévoir une mitaine de four à proximité de votre B.B.Q. afin de pouvoir fermer le robinet en cas d'incendie. Bien sûr, si cela est possible sans mettre votre vie ou celle des vôtres en danger.
- Si le feu ne s'éteint pas et par mesure de précaution :
 - a) évacuez les lieux et si possible, éloigner les objets combustibles (chaise, table, etc.);
 - b) rejoindre les pompiers en composant le 9-1-1;
 - c) si vous pouvez le faire, et ce à bonne distance, aspergez la bouteille avec un boyau d'arrosage pour la refroidir (sans toutefois tenter d'éteindre les flammes).

Dans tous les cas, demeurez éloigné des flammes et attendez calmement les pompiers.

BIBLIOTHÈQUE

LE TOP 10 DU MOIS

- Balle de match – *Harlan Coben*
- DaVinci Code – *Dan Brown*
- Anges et démons – *Dan Brown*
- Une chance de trop – *Harlan Coben*
- La nuit blanche de Saint-Petersbourg – *Michel de Grèce*
- B.D. Exit (BD Adultes) – *Bernard Werber*
- Le cochon sinistre – *Tony Hillerman*
- Le roman de la Russie insolite – *Vladimir Fédorovski*
- L'île des sortilèges – *Bernard Werber*
- Par un si beau matin – *Denis Monette*

Prêts pour L'AVENTURE ?

La fin des classes amène son lot d'activités estivales et, pour les 6 à 12 ans, le retour du dynamique « Club des Aventuriers du livre ». Jeux, concours et prix pour tous, tout au long de l'été. Wow! Sans oublier la collection de livres palpitants exclusive aux aventuriers. Prêts pour l'aventure ?

PROMOTION « 10 pour 10 »

La populaire promotion d'été sur les locations de livres est de retour à la bibliothèque ! Jusqu'au 3 septembre, procurez-vous 10 coupons pour seulement 10 \$ soit une économie de 50 % sur le prix régulier. À noter que les coupons peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2005.

PROMENADE livresque

Une histoire vraie ... Germaine, abonnée de la bibliothèque, décide un jour de changer de vie et d'émigrer vers la Suisse. Pourquoi pas vous dites-vous ... Cependant, à notre grande surprise et déception, Germaine part avec cinq livres de la bibliothèque sans penser aux abonnés qu'elle laisse derrière elle... Six mois plus tard, surprise ! Le directeur de la bibliothèque tombe des nues : Thérèse, une résidente de Sainte-Adèle, arrive de la Suisse où elle a rencontré Germaine qui lui a chuchoté sa faute à l'oreille ... et hop ! Les livres reviennent à Val-David après une escapade européenne. Morale de cette histoire : faire voyager les livres c'est bien, les ramener à bon port, c'est encore mieux ! Voyez-y !



AQUEDUC MUNICIPAL Périodes d'arrosage

Pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2005 les utilisateurs de l'aqueduc municipal doivent se conformer à des dispositions particulières concernant l'arrosage. L'arrosage des pelouses, jardins, végétaux ou toute autre type d'arrosage extérieur est permis entre 19 h et 24 h selon les jours déterminés par votre secteur d'habitation :

SECTEUR A

Permission d'arrosage les DIMANCHES ET JEUDIS SEULEMENT pour les habitations situées à l'ouest de la route 117 (Domaine Chanteclair, Val-David-en-Haut, Le Familial, Vallée-Bleue, etc.)

SECTEUR B

Permission d'arrosage les MARDIS ET VENDREDIS SEULEMENT pour les habitations situées au nord de la rue de l'Église et du chemin du 1^{er} Rang Doncaster (Domaine Air Pur, chemin de l'Île, montée du 2^e Rang, etc.)

SECTEUR C

Permission d'arrosage les MERCREDIS ET SAMEDIS SEULEMENT pour les habitations situées au sud de la rue

de l'Église et du chemin du 1^{er} Rang Doncaster (lac Doré, chemin Condor, Domaine de l'Ermitage, etc.)

NOUVELLE PELOUSE :

Un propriétaire peut, suite à l'obtention d'un permis, procéder à l'arrosage d'une nouvelle pelouse aux heures précitées durant quinze (15) jours consécutifs après le début de l'installation du gazon.

COLLECTE des volumineux

La prochaine collecte des volumineux aura lieu le 14 juin prochain. Cette collecte vise essentiellement les objets tels que meubles, matelas et électroménagers ne pouvant plus servir. Pour plus d'information concernant le ramassage des volumineux communiques avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge en composant le (819) 275-3516.

LOISIRS ET CULTURE

LE VOLLEY-BALL ça m'intéresse !



La saison de volley-ball 2004-2005 s'est terminée par un tournoi à la ronde qui s'est déroulé au cours de deux semaines consécutives. Au total, huit équipes composées de six joueurs en moyenne, ont tour à tour manié le ballon dans les règles de l'art. Coopération, esprit d'équipe, respect et échanges ont caractérisé les joutes de ce noble sport. C'est l'équipe représentée par les pompiers de Val-David qui est sortie grande gagnante. Un rituel est lancé : le trophée du tournoi est maintenant convoité pour l'an prochain. Avis aux intéressés, un filet de volley-ball a été installé au parc Léonidas-Dufresne et le demeurera pour toute la saison estivale. Les groupes désireux de participer à la nouvelle saison peuvent s'adresser au Service des loisirs et de la culture au (819) 322-2900 poste 231 ou à loisirs@valdavid.com. Un remerciement tout spécial à Réal Dufresne (Chef du Service d'incendie) pour sa remarquable collaboration et pour l'organisation de ce tournoi.

FÊTE NATIONALE 2005

C'est le 24 juin qu'auront lieu les célébrations de la Fête nationale du Québec à Val-David. Fort du succès de l'an dernier, le parc de jeux gonflables revient avec des nouveautés comme le « Défi Taureau Mécanique ». Attendez-vous, ça va brasser! De l'animation est prévue autour du site de la Petite gare durant la journée avec la collaboration de l'organisme *ici par les Arts* et l'événement « Gare aux Arts ». Souper, Spectacle et feu de joie clôtureront la soirée. Surveillez la programmation qui sera publiée au cours des prochaines semaines.

CAMPS DE JOUR 2005

Pour un troisième été, la monitrice Héloïse Allard revient à la coordination du camp de jour des 6 à 12 ans avec des idées plein la tête et compte bien faire bouger les jeunes. Au menu : du sport, du plein-air, des arts et plein de surprises à dévoiler ! Également, sont prévues des activités telles que journées thématiques toutes les semaines, visites à la plage, journées spéciales et sorties. Tout ce qu'il faut pour que les enfants passent un bel été et récoltent des souvenirs dont ils se souviendront longtemps. Des places peuvent encore être réservées en communiquant au (819) 322-2900 poste 231 ou à loisirs@valdavid.com.

Un tout nouveau camp pour les ados

Un tout nouveau camp d'été a été mis en place pour les adolescents de 12 à 15 ans. Un concept pensé en fonction des ados, en collaboration avec la coordonnatrice Héloïse Allard, propose un compromis entre le besoin d'un certain encadrement, le goût d'aventure et la « farniente ». Résultat : un camp de trois jours par semaine dont les deux premières journées se vivront à l'extérieur par du camping et des activités selon l'endroit choisi et la troisième journée par une sortie aux attentes des jeunes telle que la Ronde, une sortie quelque part à Montréal, une visite dans les coulisses de Radio-Canada, à Arbraska, à la Récréathèque, etc. Des places sont disponibles. Pour réserver, communiquez au (819) 322-2900 poste 231 ou à loisirs@valdavid.com.

JOURNÉE ACTIVE « Vas-y! Fais-le pour toi ! »

Cette phrase vous dit quelque chose? Dans le cadre de la Semaine des municipalités qui se tiendra au Québec du 5 au 11 juin et qui intègre la nouvelle campagne des Journées Actives, votre municipalité a décrété que le 5 juin serait la « Journée active de Val-David ». C'est une grande invitation qui est lancée aux résidentes et résidents à venir bouger au parc Léonidas-Dufresne. Au programme, sont proposées des activités de volley-ball, un tour d'escalade mobile, de la pétanque, des randonnées de marche avec le groupe AFEAS et de multiples jeux pour faire tourner les enfants sans compter les surprises ! Un rendez-vous à ne pas manquer dès 13 h, le 5 juin prochain. Allez-y, faites-le pour vous !

TEST

Connaissez-vous les attraits de votre municipalité ?

La directrice du Bureau d'accueil touristique a concocté un mini test afin de parfaire vos connaissances. À vous de jouer !

1- Des amis veulent profiter d'un forfait hébergement et activités, lesquels existent ?

- A) Kilomètre 42, Village Vacances et Phénix Sports
- B) Motel des Pays-d'en-Haut et Village du Père Noël
- C) Chalet Beaumont et Passe-Montagne
- D) Toutes ces réponses

2- C'est l'anniversaire de Johanne et vous voulez lui trouver un cadeau (métiers d'art et/ou artisanat), où allez-vous ?

- A) Chevrier Pettigrew
- B) Boutique La Verdure
- C) Atelier Bernard Chaudron
- D) Toutes ces réponses

3- Vous recevez des amis à souper et vous désirez leur offrir des produits fins et/ou de petits plats préparés, qui sont vos sauveurs ?

- A) Métro Dufresne
- B) Boutique les Becs Fins
- C) Boulangerie Bio La Vagabonde
- D) Boulangerie La Chapdelaine
- E) Marché d'été de Val-David
- F) Toutes ces réponses

4- Jasmin, votre fils de 10 ans, veut occuper une partie de son été. Qui offre des camps de jour pour les enfants de son âge ?

- A) Service des loisirs et de la culture de la municipalité
- B) Passe-Montagne
- C) École de vélo de montagne
- D) Toutes ces réponses

5- Vous désirez planifier vos vacances d'été et obtenir de la documentation sur la région du Saguenay-Lac St-Jean, que faites-vous ?

- A) Appel à 1 877 BONJOUR et/ou recherche sur www.bonjourquebec.com
- B) Appel et/ou recherche web à l'Association touristique de cette région
- C) Arrêt à la porte du Nord
- D) Arrêt au Bureau d'accueil touristique de Val-David
- E) Toutes ces réponses

6- Des amis américains viennent visiter la région et vous demandent de leur fournir de l'information, que faites-vous ?

- A) Vous partez à la chasse à la documentation et leur envoyez le tout par courrier
- B) Vous transmettez leurs besoins et coordonnées à l'équipe du Bureau d'accueil touristique de Val-David qui s'occupe de leur faire parvenir l'information pertinente
- C) Vous les référez au site web officiel de Val-David www.valdavid.com et/ou à celui des Laurentides www.laurentides.com
- D) Vous leur transmettez le numéro sans frais 1 888 322-7030 poste 235 et/ou le courriel tourisme@valdavid.com et l'équipe du Bureau d'accueil touristique de Val-David se fera un plaisir de leur répondre
- E) Toutes ces réponses

Eh oui vous avez l'œil juste ! Toutes ces réponses sont bonnes... mais la meilleure d'entre toutes est que le Bureau d'accueil touristique de Val-David a répondu à vos questions et vos besoins en matière touristique. N'hésitez pas à consulter ces experts. Ils se feront un plaisir de mettre leur savoir-faire et leur savoir-être à votre disposition.

ENVIRONNEMENT

POUR BIEN COMPRENDRE le compostage

Extrait d'un texte de Sandrine Desaulniers, présidente du comité consultatif en environnement (CCE)

Malgré que les férus de jardinage en aient eu pour leur argent le 28 avril dernier lors de la soirée de formation sur le compostage, plusieurs d'entre vous sont demeurés sur leur appétit concernant les notions de base à acquérir pour démarrer le compostage domestique avec ou sans « machine à terre ». Voici donc un récapitulatif des premiers rudiments à appliquer en matière de compostage.

Le départ

Après avoir choisi un endroit accessible dans votre jardin pour la « machine à terre » vous devez débiter par l'ameublissement du sol, faire un petit nid au fond du contenant et y déposer des feuilles mortes et un peu de terre. Voilà, votre machine est maintenant prête à recevoir les matériaux à composter en alternant les couches de matières vertes et brunes.

La clé du succès : l'équilibre entre les matières vertes et brunes

Matières vertes (humides) : riches en azote	Matières brunes (sèches) : riches en carbone	Matériaux à éviter ou auxquels il faut faire attention
Restes de fruits	Feuilles d'arbres séchées	Mauvaise herbe montée en graine ou rampante
Restes de légumes	Paille (foin)	Cendre de bois
Tontes de gazon fraîches	Sciure de bois	Briquettes de bois
Mauvaises herbes fraîches	Brindilles	Viande ou poisson (os)
Fumier mature	Marc de café (filtre inclus)	Huile (gras)
Coquilles d'œufs	Sachets de thé (sachet inclus)	Produit laitiers
Algues	Papier	Excréments d'animaux : chat, chien (peuvent contenir des pathogènes)
	Serviettes de papier	Poussière d'aspirateur
	Pain, riz	Feuilles de rhubarbe (la tige peut être compostée)
	Écales de noix, noyaux	Matériaux contaminés avec des pesticides ou des produits dangereux (ex : bois traité)
	Tissus naturels (lin, laine, coton, cuir, etc.)	Plante ou feuillage malade
	Cheveux, ongles	Grande quantité de matériaux détrempés
	Litière d'oiseau, plumes	
	Plantes mortes et fleurs séchées	
	Terre	

Tiré de *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique* produit par NOVA Envirocom, 2002, p. 28.

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive; plus les matériaux déposés dans le composteur sont diversifiés, plus le compost fini sera riche en minéraux essentiels à la croissance des plantes. Il s'agit de déposer deux tiers de matières brunes pour un tiers de matières vertes. Plus les matériaux seront de petite taille, plus le processus de décomposition sera accéléré.

L'eau : un élément essentiel

L'eau est également un ingrédient essentiel au processus de compostage. Il s'agit de maintenir un taux d'humidité constant dans la « machine à terre ». Comment le vérifier ? Prenez une poignée de compost dans la main et pressez-le : s'il forme une boule, le taux d'humidité est bon; si la boule s'effrite, le tas de compost est trop sec; si l'eau perle entre les doigts, il est trop mouillé. En somme, le compost pressé devrait avoir la consistance d'une éponge humide.

L'air : pour assurer la décomposition !

En aérant votre tas de compost à l'aide d'une fourche, d'une pelle ou d'un triangle à jardiner, vous activez le travail des bactéries et des organismes décomposeurs. Il est conseillé d'aérer votre tas aux deux semaines et de le retourner complètement : une fois au printemps et une fois à l'automne.

En respectant ces quelques règles de base, vous devriez obtenir un compost de qualité en quelques mois. Le compost domestique est un excellent engrais pour votre jardin, votre potager ainsi que pour vos plantes intérieures. De plus, en compostant vos résidus de cuisine et de jardin, vous détournez plus de 40 % de vos déchets domestiques du bac noir et, par le fait même, de l'enfouissement.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le compostage domestique, avec ou sans la « machine à terre », vous pouvez vous procurer le volume *Le compostage facilité : Guide sur le compostage domestique*, 2002, produit et distribué par NOVA Envirocom en composant le 1 (866) 898-6682 ou en visitant leur site Internet à www.novaenvirocom.ca.



Le clin d'œil municipal

Rédaction et coordination
Nathalie Arseneault
Division Greffe et Communications
Municipalité de Val-David

Conception et réalisation graphique :
Nathalie Daviault
Caméléon Publi-Design

Impression et distribution :
Journal Ski-se-Dit

Photographie :
Municipalité de Val-David

Tirage
4 000 copies

Ces quatre pages sont réservées et payées par la Municipalité de Val-David



Le comité consultatif en environnement (CCE) remercie chaleureusement l'AFEAS pour son implication ainsi que toutes les familles qui se sont engagées en 2004-2005 à poser des gestes afin de collaborer à la préservation de l'eau potable.

Par leur engagement d'honneur, les membres de ces familles ont pris conscience qu'un effort collectif est nécessaire pour que les générations qui nous suivent puissent jouir à leur tour d'une ressource suffisante en eau potable.

MERCI À TOUTES CES FAMILLES POUR LEUR REMARQUABLE IMPLICATION

BOIVIN-CHARRETTE • LEMAY

CONSTANTINEAU-THERRIEN • BOUCHER

LALANDE-LAPOINTE • LABELLE-DAVID

CASTONGUAY-WOOD • CARON-PARIZEAU

CHOQUETTE-SAUVÉ • BEAULIEU-SAMSON

DUBOIS • BOISVERT • PERREault-LAVOIE

LAVOIE-BITAUD • GAGNÉ • BOULANGER

LAFORCE • GASCON-BOUCHER

LAMARRE-O GRADY • RIVARD-QUINTIN

LAPOINTE • RÉMILLARD-LAPOINTE

SCHNEEBERGER • ROUSSEAU-LAMER

LAVALLÉE • DÉCARIE • LEGAULT-LAUZON

BELLEMARE-LACHAPPELLE • LAROCQUE

